



(11) **EP 2 578 275 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.04.2013 Bulletin 2013/15

(51) Int Cl.:
A63B 21/068 (2006.01) A63B 21/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12290318.0**

(22) Date de dépôt: **26.09.2012**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Sakho, Moussa**
93500 Pantin (FR)

(72) Inventeur: **Sakho, Moussa**
93500 Pantin (FR)

(30) Priorité: **04.10.2011 FR 1103007**

(54) **Dispositif pour barre de traction**

(57) Dispositif pour barre de traction, à ce dispositif on peut y accrocher des systèmes d'exercice physique pour diversifier les exercices de musculation.

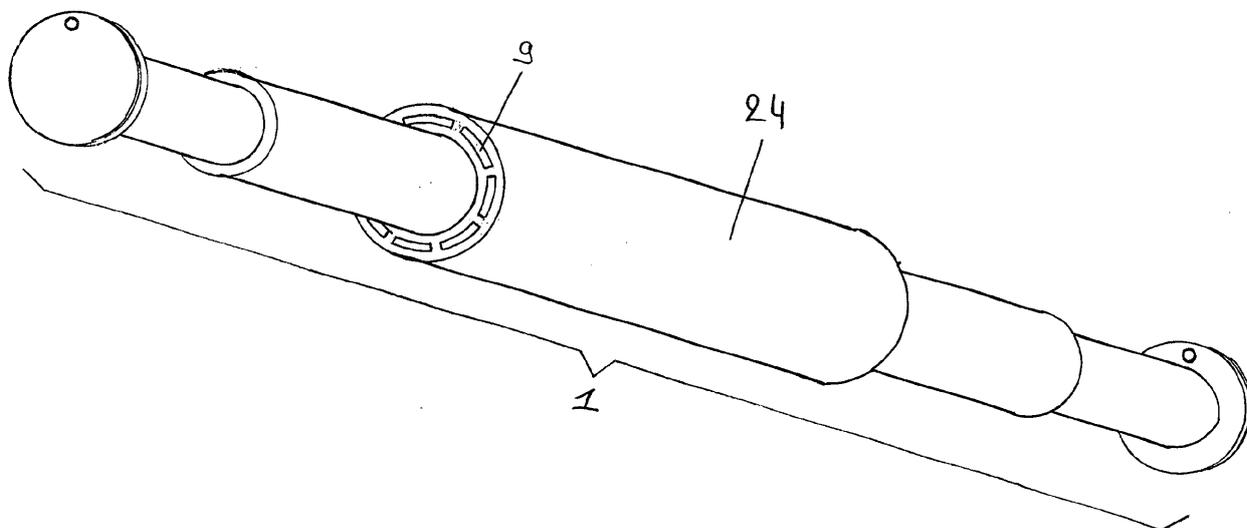
L'invention concerne une barre de traction ou des demi-coques qu'on peut accrocher à une barre de traction, en y accrochant des systèmes d'exercice physique on peut varier les exercices.

Il est constitué dans une première forme de réalisation d'une barre de traction (1) pourvue de plusieurs orifices d'introduction femelles (9) dans une partie centrale

ou autre(s) partie(s) surhaussée(s) (24). Dans les orifices d'introduction femelles (9), peuvent être introduites les parties d'accroche (16) des éléments constituant des simples ou doubles manches (4), des manches inclinés (5), des barres en équerre (6), ou autres systèmes d'exercice physique. Un système de blocage (8) permet de maintenir les systèmes d'exercice physique à la barre de traction pour éviter qu'ils ne se décrochent. Un appui dos (7) peut s'accrocher aux barres en équerre (6).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux exercices de musculation.

FIG. 1



EP 2 578 275 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour barre de traction, à ce dispositif on peut y accrocher des systèmes d'exercice physique pour diversifier les exercices de musculation.

[0002] Les barres de traction existantes ne possèdent pas ce dispositif, de plus ils ne remplissent que quelques fonctions pour effectuer certains exercices bien spécifiques. Lors des exercices d'abdominaux, le corps a tendance à balancer d'avant en arrière du fait qu'il n'y ait aucun support permettant de se caler le dos. De plus les barres de traction existantes ne permettent pas de faire des dips et la prise en marteau.

[0003] Le dispositif selon l'invention permet d'effectuer des exercices de musculation avec une barre de traction, rendant donc possible la prise en marteau, la prise en V pour soulager les poignets, les exercices de dips, et les exercices d'abdominaux sans que le corps balance d'avant en arrière.

[0004] Le dispositif selon l'invention comporte 6 éléments selon une première caractéristique :

Élément 1 : une barre de traction (1) qui comporte des orifices d'introduction femelles dans une partie centrale ou autres(s) partie(s) surhaussée(s).

Élément 2 : une paire de simple ou double manche (4) qui peut s'accrocher à l'aide d'une partie d'accroche qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle de la barre de traction. Quand ces deux éléments sont assemblés, il est possible d'effectuer des tractions en prise marteau large ou serrée.

Élément 3 : une paire de manche incliné (5) qui peut s'accrocher à l'aide d'une partie d'accroche qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle de la barre de traction. Quand ces deux éléments sont assemblés, il est possible d'effectuer des tractions en prise large (prise en V).

Élément 4 : une paire de barre en équerre (6) qui peut s'accrocher à l'aide d'une partie d'accroche qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle de la barre de traction. Quand ces deux éléments sont assemblés, il est possible d'effectuer des dips.

Élément 5 : dès que les barres en équerre sont installées, un appui dos (7) peut venir s'y accrocher à l'aide de son système de maintien dont on introduit les extrémités dans les fentes femelles des barres en équerre. Quand les éléments sont ainsi assemblés, il est possible d'effectuer des exercices d'abdominaux sans que le corps balance d'avant en arrière.

Élément 6 : les systèmes d'exercice physique qui sont accrochés à la barre de traction sont maintenus entre eux par un système de blocage (8), pour les empêcher de se décrocher de la barre de traction.

[0005] Selon un premier mode de réalisation :

- La barre de traction est pourvue de plusieurs orifices d'introduction femelles dans une partie centrale ou autre(s) partie(s) surhaussée(s).
- Les simples ou doubles manches droit et gauche sont pourvus d'une partie d'accroche dont la forme coïncide avec les orifices d'introduction femelles. Les simples ou doubles manches possèdent aussi sur leur structure une encoche femelle dont la forme concorde avec les extrémités du système de blocage.
- Les manches inclinés sont pourvu d'une partie d'accroche dont la forme coïncide avec les orifices d'introduction femelles. Les manches inclinés possèdent aussi sur leur structure une encoche femelle dont la forme concorde aux extrémités du système de blocage.
- Les barres en équerre sont pourvues d'une partie d'accroche dont la forme coïncide avec les orifices d'introduction femelles. Les barres en équerre possèdent aussi sur leur structure une encoche femelle dont la forme concorde aux extrémités du système de blocage. De plus les barres en équerre possèdent sur leur structure une partie pourvue d'une fente femelle dont la forme concorde avec les extrémités du système de maintien de l'appui dos.
- L'appui dos est équipé d'un dossier avec des repose-bras sur lesquels se trouve un manche. De plus l'appui dos est équipé d'un système de maintien dont on introduit les extrémités dans les fentes femelles des barres en équerre.
- Le système de blocage a des extrémités dont la forme concorde aux encoches femelles des simples ou double manches, des manches inclinés, des barres en équerre ou autres systèmes d'exercice physique.
- Les orifices d'introduction femelles peuvent être concaves ou d'une autre forme qui coïncidera avec les parties d'accroche des simples ou doubles manches, des manches inclinés, des barres en équerres ou autres systèmes d'exercice physique.

[0006] Selon un deuxième mode de réalisation :

- Il est question d'un dispositif amovible qui peut s'accrocher à une barre de traction. C'est-à-dire, des demi-coques qui sont pourvues de plusieurs orifices d'introduction femelles et d'au moins une partie protubérante qui comporte un orifice taraudé. Les parties protubérantes s'introduisent dans l'orifice déjà existant qui traverse le centre d'une barre de traction. Et une vis permet de maintenir les demi-coques sur une barre de traction en se vissant dans les orifices taraudés des parties protubérantes.

[0007] Selon un troisième mode de réalisation :

- Les orifices d'introduction femelles peuvent être remplacés par des parties mâles qui peuvent être concave ou d'une autre forme qui coïncidera avec

les parties d'accroche des simples ou doubles manches, des manches inclinés, des barres en équerres ou autres systèmes d'exercice physique.

- Les encoches femelles des simples ou doubles manches, des manches inclinés, des barres en équerres ou autres systèmes d'exercice physique peuvent être remplacées par des parties mâles. Alors les extrémités du système de blocage seront adaptées aux parties mâles.
- Les fentes femelles des barres en équerre peuvent être remplacées par des parties mâles. Alors les extrémités du système de maintien de l'appui dos seront adaptées aux parties mâles.

[0008] - Les dessins annexés illustrent l'invention et son utilisation.

La figure 1 représente en perspective la barre de traction entre ses deux appuis muraux (la figure fait référence au premier mode de réalisation).

La figure 2 représente en perspective les demi-coques (les dessins font référence au deuxième mode de réalisation).

La figure 3 représente de côté les demi-coques et la vis qui sert à les maintenir sur une barre de traction (ces dessins aussi font référence au deuxième mode de réalisation).

La figure 4 représente de haut, les simples ou doubles manches avec leur partie d'accroche, leur encoche femelle en T et les deux manches de prise en marteau.

La figure 5 représente de face, les manches inclinés avec leur partie d'accroche et les manches de prise en V et de prise serrée.

La figure 6 représente de haut, les manches inclinés avec leur partie d'accroche, leur encoche femelle en T et les deux manches de prise en V.

La figure 7 représente de face, les barres en équerre.

La figure 8 représente de face, l'appui dos.

La figure 9 représente de côté, les barres en équerre (la bulle représente en perspective l'encoche femelle en T).

La figure 10 représente de haut, l'appui dos.

La figure 11 représente de haut, le système de blocage.

La figure 12 représente de face, le système de blocage.

[0009] En référence à ces dessins, le dispositif comporte une barre de traction (1) ayant des orifices d'introduction femelles (9) dans une partie centrale ou autre(s) partie(s) surhaussée(s) (24). Dans les orifices d'introduction femelles (9), peuvent être introduites les parties d'accroche (16) des éléments constituant des simples ou doubles manches (4), des manches inclinés (5), des barres en équerre (6) ou autres systèmes d'exercice physique.

- Les simples ou doubles manches (4) peuvent comporter deux manches à quatre manches (14) qui sont éloignés l'un de l'autre afin de permettre une prise large ou une prise serrée. Chaque simple ou double manche (4) comporte une partie d'accroche (16) qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle (9). Chaque simple ou double manche (4) comporte une encoche femelle (15) dont la forme, par exemple en T concorde avec les extrémités (23) du système de blocage (8), les encoches femelles (15) sont disposées sur la structure de manière à ce que leur distance de l'une à l'autre concorde avec la longueur du système de blocage (8). Quand les simples ou doubles manches (4) sont accrochés, le dispositif peut donc être utilisé pour faire des tractions en prise marteau.
- Les manches inclinés (5) comportent chacun un manche (14) qui est incliné d'un certain angle, cela permet de soulager les poignets. Les manches inclinés (5) comportent chacun une partie d'accroche (16) qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle (9). Les manches inclinés (5) comportent chacun une encoche femelle (15) dont la forme, par exemple en T concorde avec les extrémités (23) du système de blocage (8). Les encoches femelles (15) sont disposées sur la structure de manière à ce que leur distance de l'une à l'autre concorde avec la longueur du système de blocage (8). Quand les manches inclinés (5) sont accrochés, le dispositif peut être utilisé pour faire des tractions en prise en V.
- Les barres en équerre (6) comportent chacune un manche (14), une partie d'accroche (16) qui s'introduit dans l'un des orifices d'introduction femelle (9). Les barres en équerre (6) comportent chacune une encoche femelle (15) dont la forme, par exemple en T concorde avec les extrémités (23) du système de blocage (8), les encoches femelles (15) sont disposées sur la structure de manière à ce que leur distance de l'une à l'autre concorde avec la longueur du système de blocage (8). Quand les barres en équerre (6) sont accrochées, le dispositif peut être utilisé pour faire des dips. Les barres en équerre (6) comportent chacune sur leur structure une partie (17) qui est munie d'une fente femelle (18) dont la forme, par exemple en T concorde avec les extrémités (21) du système de maintien (20) de l'appui dos (7).
- L'appui dos (7) comporte un dossier (19) qui peut être rembourré pour améliorer le confort, des repose-bras (22) qui peuvent aussi être rembourrés pour améliorer le confort et qui sont perpendiculaires au dossier (19), ainsi que des manches (14) qui sont perpendiculaires aux repose-bras (22). L'appui dos (7) est muni d'un système de maintien (20) dont la forme des extrémités (21) concorde avec les fentes femelles (18) des barres en équerre (6). La longueur du système de maintien (20) doit correspondre avec la distance qui sépare les fentes femelles (18) quand

les barres en équerre (6) sont accrochées. Quand l'appui dos (7) est accroché aux barres en équerre (6), le dispositif peut être utilisé pour faire des exercices d'abdominaux sans que le corps balance d'avant en arrière.

- Le système de blocage (8) a des extrémités (23) dont la forme concorde aux encoches femelles (15) des simples ou double manches (4), des manches inclinés(5), des barres en équerre (6) ou autres systèmes d'exercice physique.

[0010] Dans la forme de réalisation selon la figure 2 et la figure 3, le dispositif comporte des demi-coques (2.a) et (2.b), la demi-coque (2.b) comporte une partie protubérante (10) avec un orifice taraudé (11), la demi-coque (2.a) comporte une partie protubérante (12) avec un orifice taraudé (13) qui commence de l'extérieur de la demi-coque (2.a). Les parties protubérantes (10) et (12) s'introduisent dans l'orifice déjà existant qui traverse le centre d'une barre de traction, puis une vis (3) vient se visser dans l'orifice taraudé (13) puis (11) pour maintenir les demi-coques (2.a) et (2.b) à la barre de traction. Les demi-coques (2.a) et (2.b) comportent des orifices d'introduction femelles (9).

[0011] Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux exercices de musculation.

Revendications

1. Dispositif pour barre de traction, **caractérisé en ce qu'il** comporte une barre de traction (1) qui comporte des orifices d'introduction femelles (9) dans une partie centrale ou autre(s) partie(s) surhaussée(s) (24), dont dans les orifices d'introduction femelles (9) peuvent être introduites de part et d'autre de la parti surhaussée (24) les parties d'accroche (16) d'éléments appelés système d'exercice physique constituant des barres en équerre (6) sur lesquelles on peut accrocher un appui dos (7), et un système de blocage (8) maintenant entre eux les systèmes d'exercice physique pour les empêcher de se décrocher de la barre de traction (1).
2. Dispositif pour barre de traction, **caractérisé en ce qu'il** comporte une barre de traction (1) qui comporte des demi-coques (2.a, 2.b) qui sont pourvues de plusieurs orifices d'introduction femelles (9) et d'au moins une partie protubérante (10, 12) qui comporte un orifice taraudé (11, 13), dont dans les orifices d'introduction femelles (9) peuvent être introduites les parties d'accroche (16) d'éléments constituant des barres en équerre (6).
3. Dispositif pour barre de traction selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les barres en équerre (6) possèdent chacune, une partie d'accroche (16), une encoche femelle (15)

dont la forme concorde avec les extrémités (23) du système de blocage (8), un manche (14) et une partie (17) pourvue d'une fente femelle (18) dont la forme concorde avec les extrémités (21) d'un système de maintien (20) d'un appui dos (7).

4. Dispositif pour barre de traction selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** l'appui dos (7) possède un dossier (19) qui peut être rembourré pour améliorer le confort, des repose-bras (22) qui peuvent être rembourrés pour améliorer le confort, deux manches (14) et le système de maintien (20).
5. Dispositif pour barre de traction selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les barres en équerre (6) ont des parties mâles qui sont adaptés aux extrémités (23) du système de blocage (8).
6. Dispositif pour barre de traction selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** dans un autre mode de réalisation les barres en équerre (6) ont des parties mâles qui sont adaptées aux extrémités (21) d'un système de maintien (20) d'un appui dos (7).

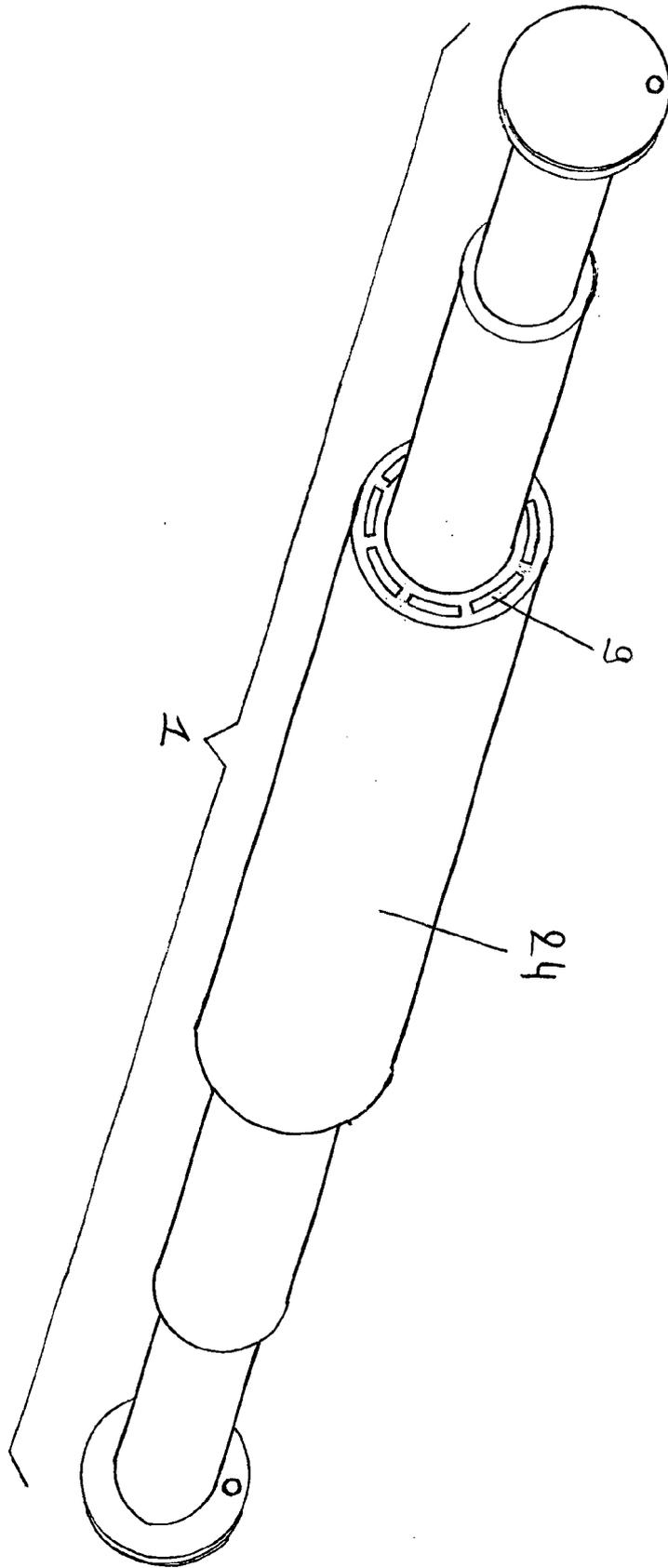


FIG. 1

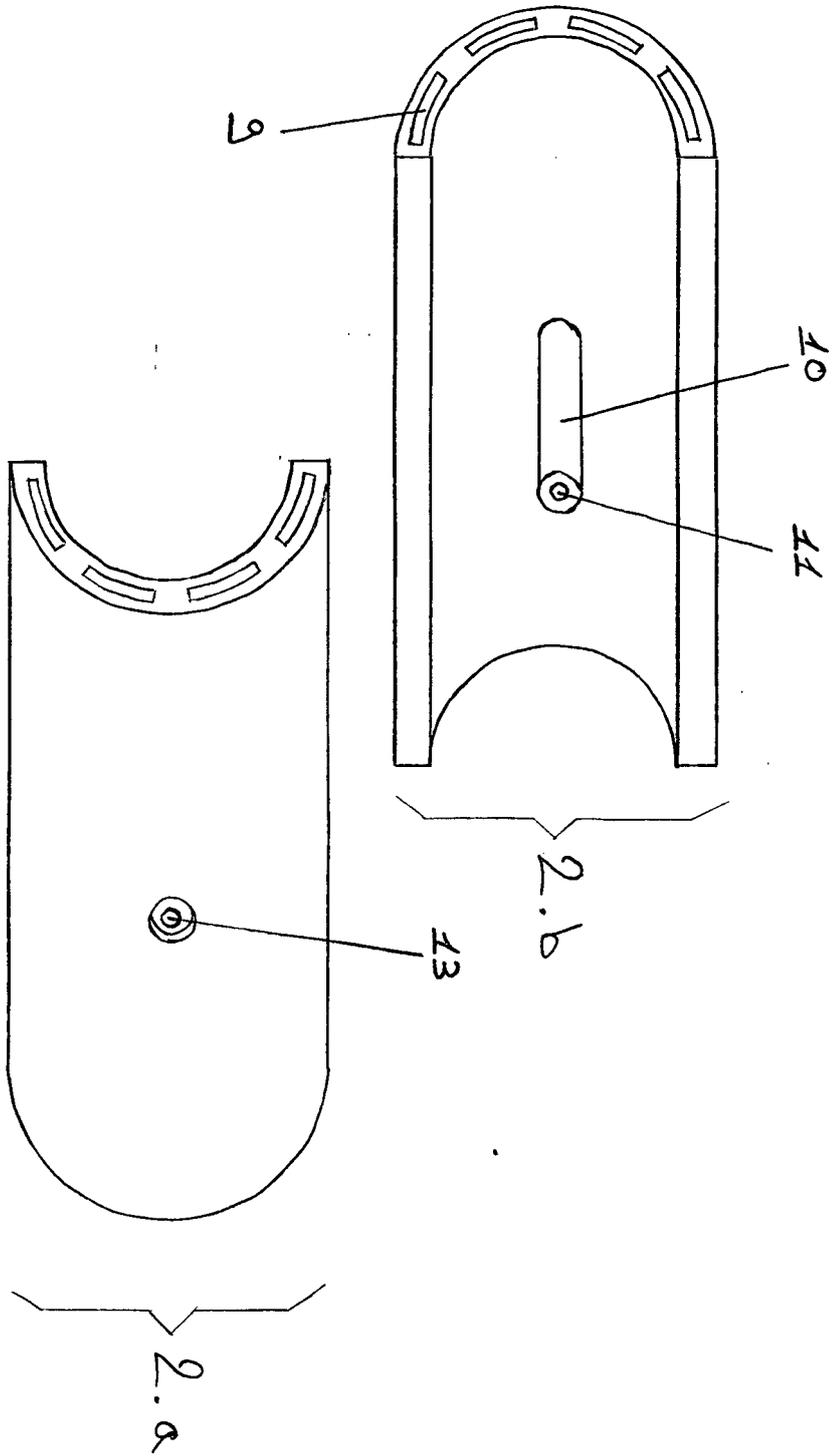


FIG. 2

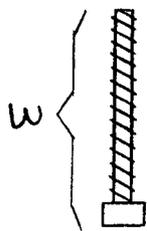
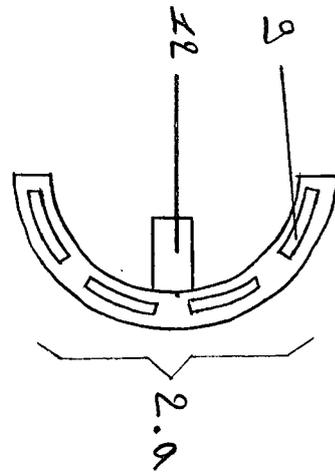
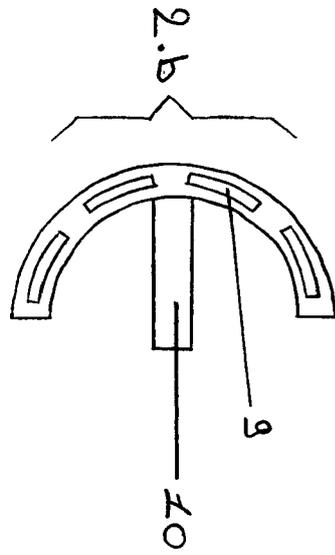


FIG. 3

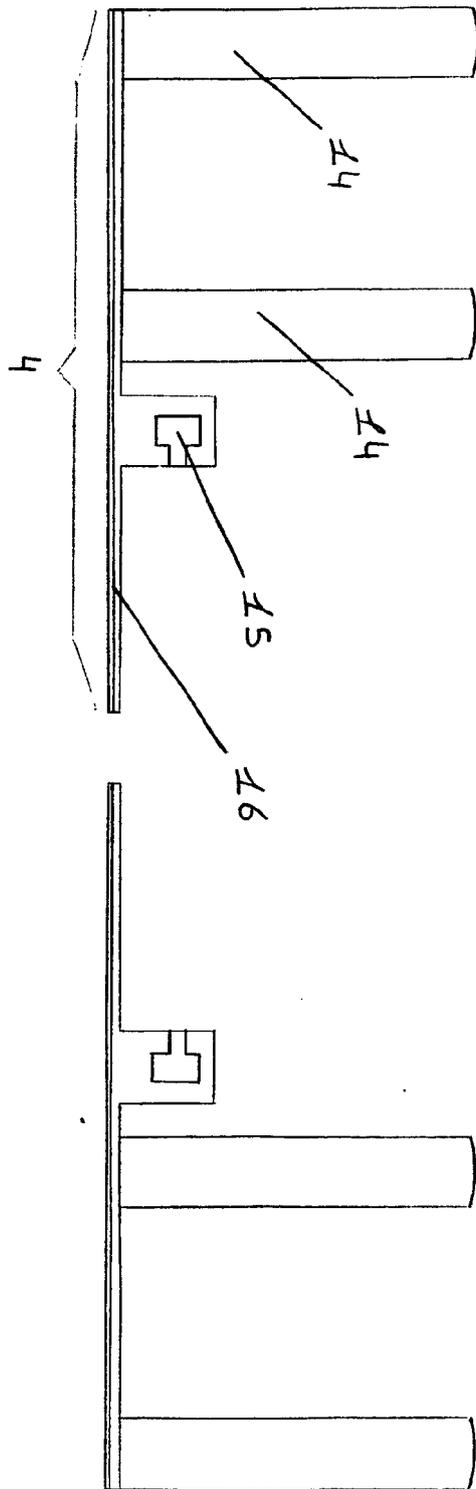


FIG. 4

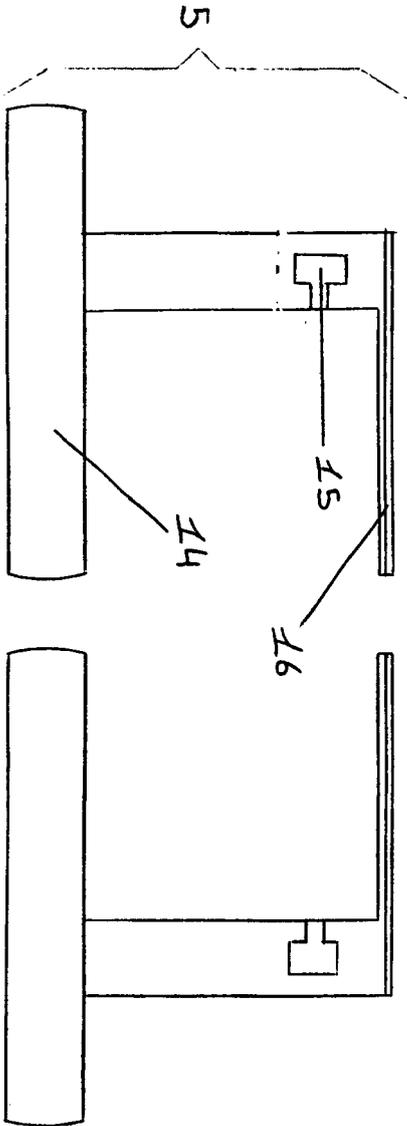


FIG. 5

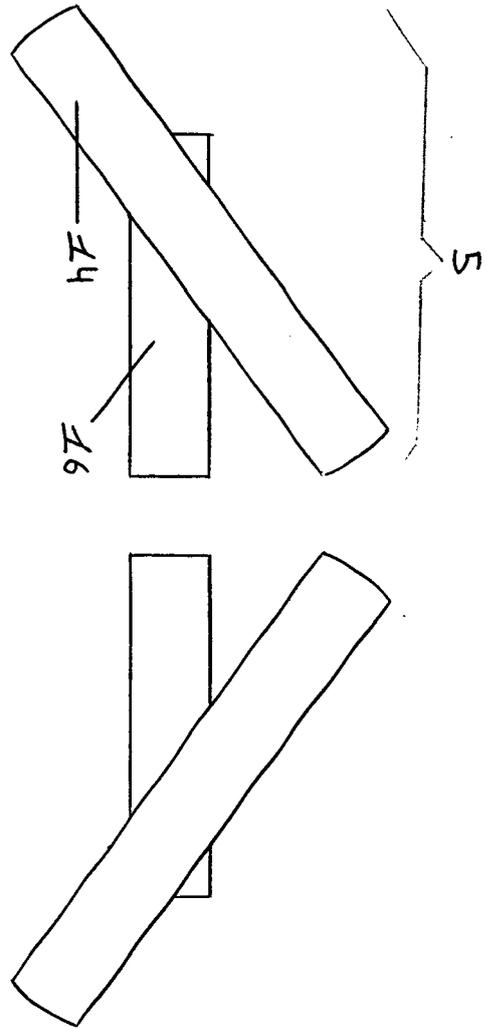


FIG. 6

FIG. 7

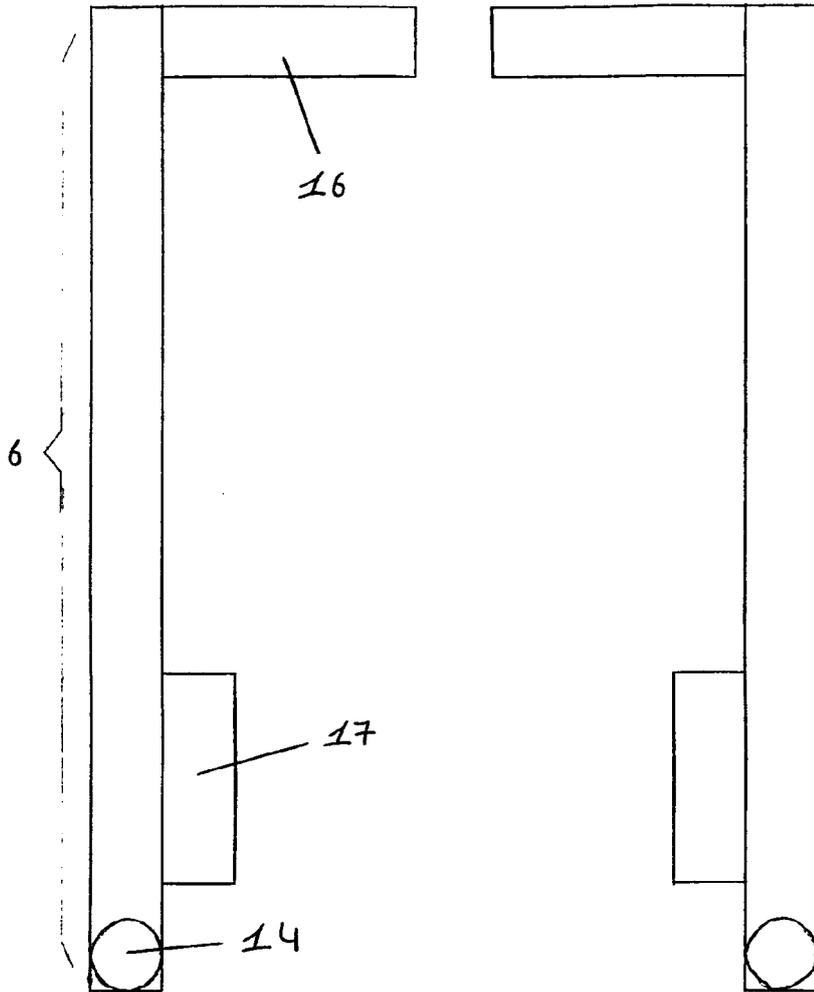


FIG. 8

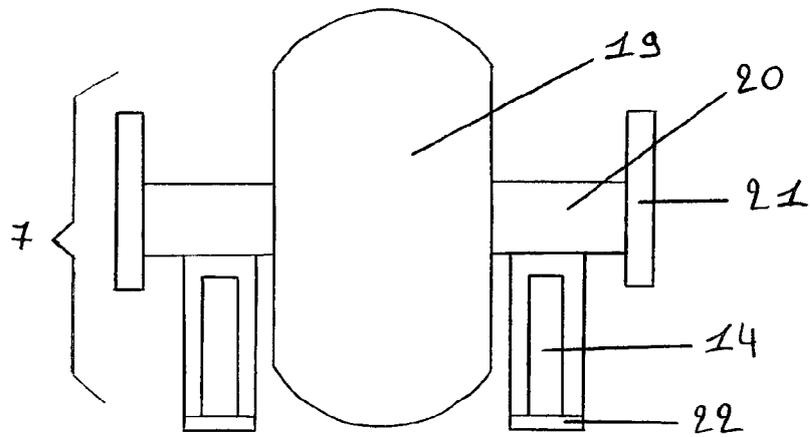


FIG. 9

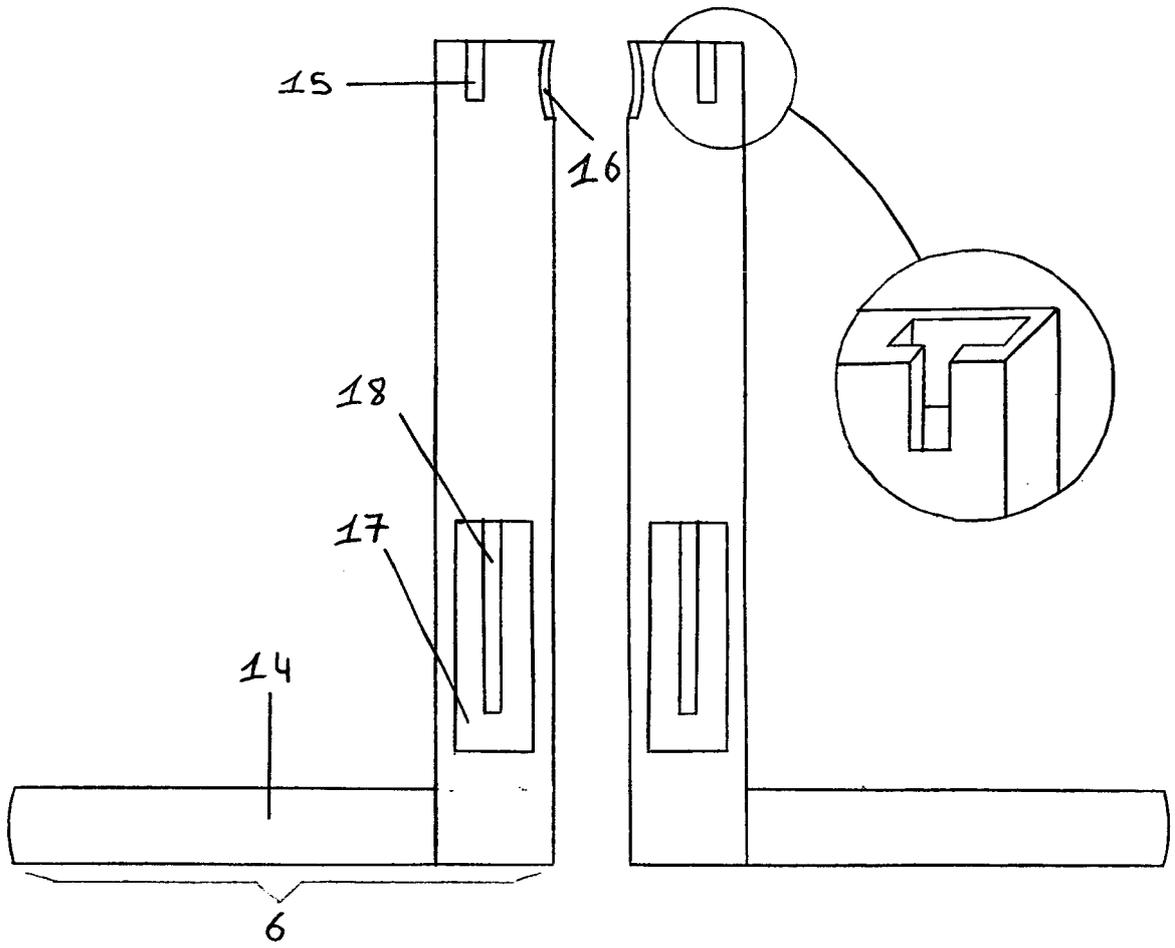
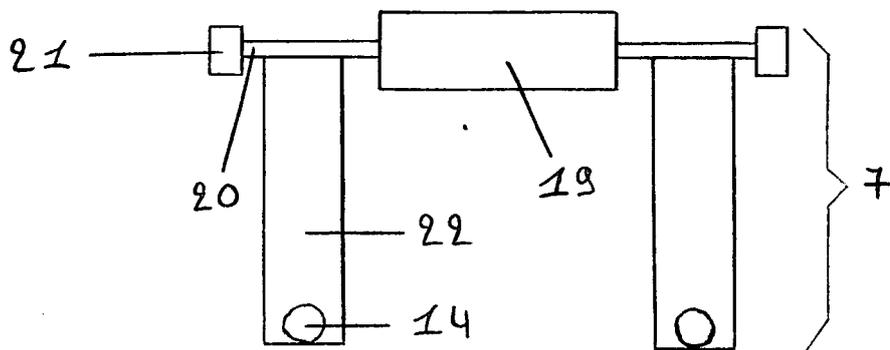


FIG. 10



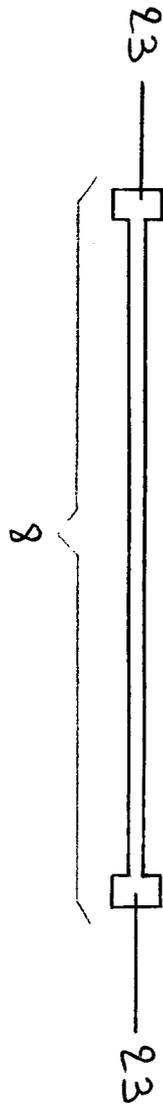


FIG. 11

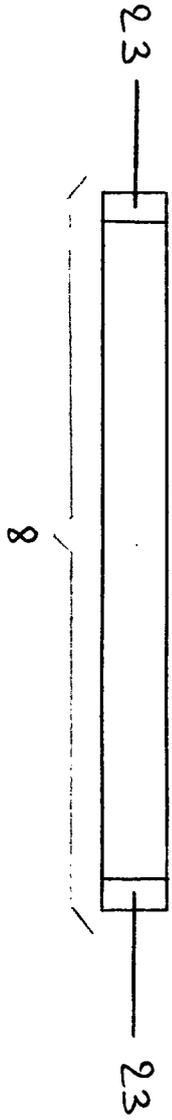


FIG. 12



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 29 0318

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 7 108 636 B1 (GARCIA GUSTAVO N [US]) 19 septembre 2006 (2006-09-19) * colonne 3, ligne 4 - colonne 4, ligne 7; figures 1-3 * -----	1,2,6	INV. A63B21/068 A63B21/16
X	US 7 819 784 B1 (CASWELL CHARLES [US] ET AL) 26 octobre 2010 (2010-10-26) * figures 3,5a * -----	2	
A	EP 2 138 206 A1 (DIOP MOUHESINE [FR]; BERTRAND PIERRE [FR]) 30 décembre 2009 (2009-12-30) * le document en entier * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 novembre 2012	Examineur Lundblad, Hampus
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 29 0318

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-11-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7108636	B1	19-09-2006	AUCUN	

US 7819784	B1	26-10-2010	AUCUN	

EP 2138206	A1	30-12-2009	AT 538848 T	15-01-2012
			EP 2138206 A1	30-12-2009
			FR 2932992 A1	01-01-2010

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82